

Septembre 2021

Fiche EvalPAT – méthodes évaluatives



## CEREMA-CGDD

*L'auto-évaluation environnementale des Projets  
Alimentaires Territoriaux.*

### **En bref :**

- Auteur : CEREMA et le Commissariat général au développement durable (CGDD) du Ministère de la transition écologique.
- Date de lancement : 2021
- Lieu : test en cours sur plusieurs territoires.
- Objet : auto-évaluation environnementale et participative
- Public : collectivités et plus largement les acteurs engagés dans des PAT.

Après plus d'un an de travail, la réalisation d'entretiens exploratoires et la réunion d'un groupe de travail composé aussi bien de chercheurs que d'acteurs de territoire, un document-repère est rédigé par le CEREMA et le Commissariat général au développement durable (CGDD) concernant la méthode d'auto-évaluation environnementale des PAT. Si celle-ci doit encore être testée sur des territoires pour être enrichies, elle permet d'ores et déjà de proposer une démarche pas à pas et des **questions évaluatives** autour d'une problématique initiale : dans quelles mesures les PAT peuvent-ils contribuer à accélérer la transition environnementale du système agricole et alimentaire ?

### **Le contexte :**

Plusieurs constats entourent la naissance de ce projet :

- 1- L'alimentation est aujourd'hui au cœur de la transition écologique et sociétale, et intéresse de plus en plus les territoires ainsi que la société civile, mobilisée sur les enjeux environnementaux.
- 2- Malgré l'importance accordée à la thématique environnementale, les collectivités engagées dans les PAT ont encore du mal à afficher clairement des projets mêlant transition alimentaire et écologie.
- 3- La restauration collective et la création de circuits courts et de proximité sont des axes privilégiés des PAT qui ne sont pas toujours mis en lien avec les ambitions environnementales du territoire (foncier, planification, préservation de la biodiversité, gestion de l'eau,...).
- 4- L'entrée du champ environnemental dans les PAT se fait souvent à travers le gaspillage alimentaire et la transition agricole alors que bien d'autres champs pourraient être investis.
- 5- L'animation territoriale dédiée aux PAT est en progression mais peine encore à intégrer les structures environnementales souvent considérées comme des acteurs clivants.
- 6- L'évaluation des PAT est un sujet peu investi et encore moins en ce qui concerne les thématiques environnementales.

Plutôt que de travailler sur des indicateurs d'impact difficiles à définir et peu accessibles, le choix est fait d'une méthode souple et ludique permettant de s'assurer que le projet ait bien intégré les enjeux environnementaux

ou s'engagent à le faire davantage: quelles sont les questions évaluatives que l'on souhaite retenir pour le territoire ? ». « Quels sont les critères de réussite à définir collectivement ? « Quels sont les leviers à actionner ? » « Quels acteurs mobilisés ? » « Les actions répondent-elles à des critères environnementaux ? ».

## Les objectifs :

Le choix d'une auto-évaluation participative intégrée aux instances de pilotage des PAT entend répondre à plusieurs objectifs :

- 1- Générer un débat entre acteurs et partenaires de la démarche.
- 2- Consolider la gouvernance mise en œuvre en élargissant éventuellement sa composition à d'autres acteurs.
- 3- Enrichir le projet sur le champ environnemental au regard des thématiques abordées et des angles de travail.

Dès lors, il s'agit d'une manière de faire converger les visions entre acteurs et de développer progressivement une plus grande capacité d'actions collectives moyennant le croisement des regards et la mutualisation des moyens disponibles.

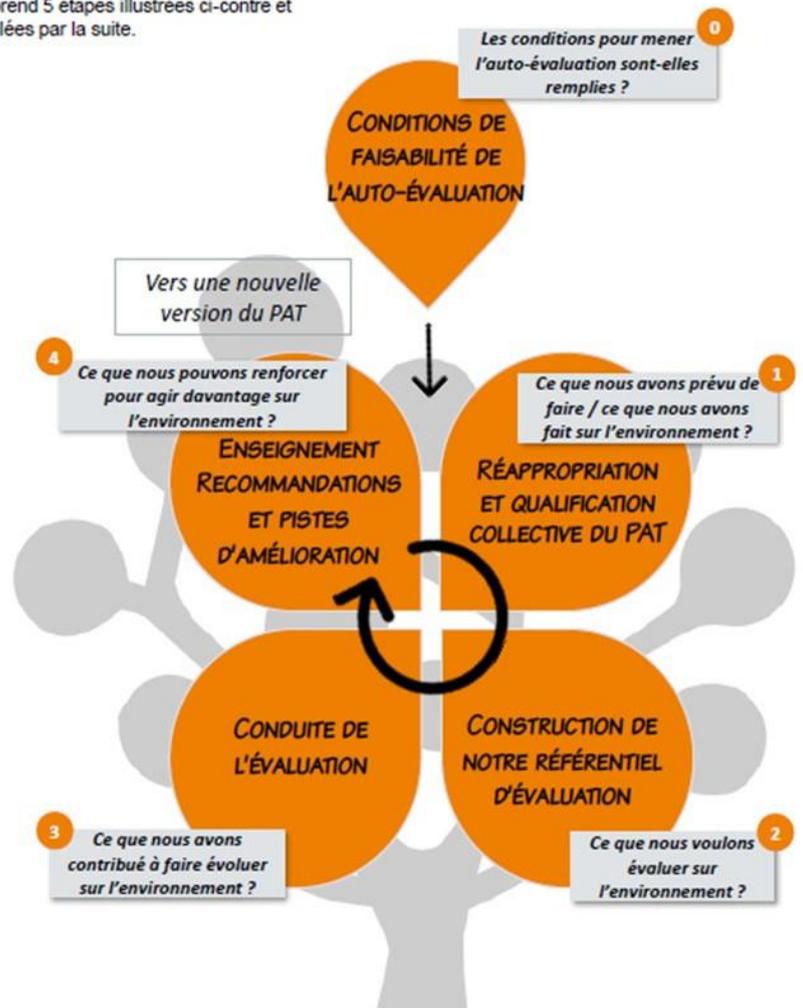
## La méthode d'auto-évaluation environnementale et participative :

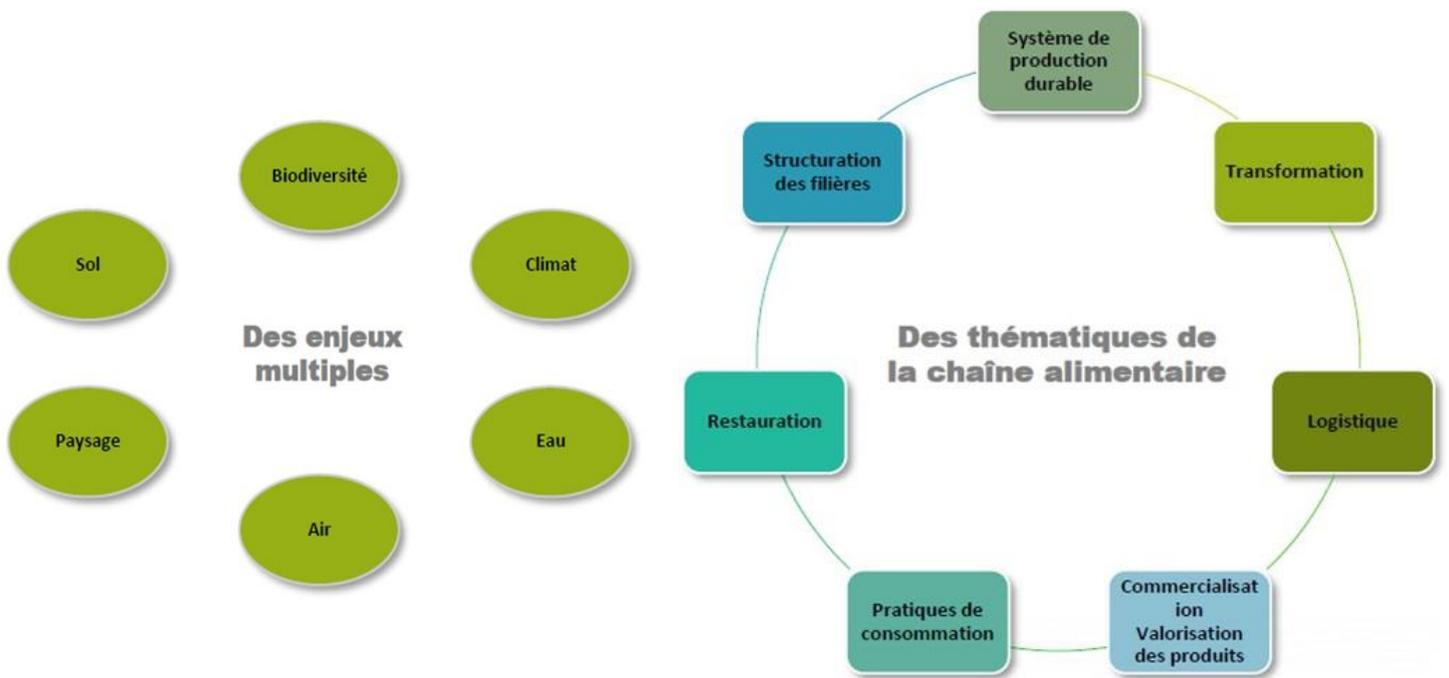
La méthode prend la forme d'un cheminement autour de cinq phases afin que les instances de pilotage puissent progressivement s'appropriier l'outil et l'intégrer dans le suivi des actions du PAT (voir ci-contre). Chacune des étapes comporte :

- Des objectifs
- Des questions à se poser
- Un fil conducteur pour mener l'étape
- Des outils pour cheminer
- Des propositions de restitution
- Un exemple fictif afin d'en faciliter la compréhension.

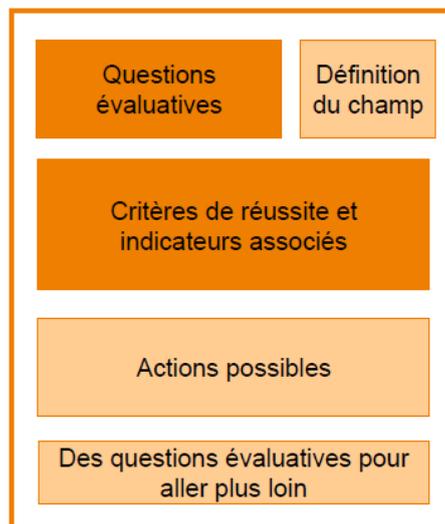
Parmi ces étapes, la définition du référentiel d'évaluation relève d'une importance particulière afin que chaque territoire puisse définir le périmètre et les modalités de son évaluations. Afin d'orienter les acteurs, le document repère prévoit 6 enjeux environnementaux, 7 thématiques de la chaîne alimentaire et 4 axes d'intervention qui devront être adaptés aux problématiques locales en lien avec les autres politiques publiques existantes. Afin de délimiter les différents champs, une fiche est proposée pour chacune des thématiques autour de questions évaluatives à se poser, de critères de réussites et d'indicateurs associés ainsi que d'actions possibles à mettre en œuvre dans ce domaine. La démarche se veut pas à pas afin de guider la collectivité dans son auto-évaluation. Il s'agira d'adapter le référentiel aux enjeux et priorités définis localement dans chacun des territoires.

La démarche d'auto-évaluation proposée comprend 5 étapes illustrées ci-contre et détaillées par la suite.





Pour chaque thématique du référentiel, une fiche est proposée et comprend les éléments suivants :



Sur la base du référentiel local retenu et des résultats de l'auto-évaluation partagés, il s'agira par la suite d'estimer collectivement les contributions environnementales du PAT pour en envisager des axes d'améliorations. Là encore, de nombreux visuels synthétiques sont proposés pour animer et favoriser l'appropriation des résultats et proposer des évolutions souhaitables.

## CONTACT :

Nathalie RACINEUX (CEREMA) : [nathalie.racineux@cerema.fr](mailto:nathalie.racineux@cerema.fr)

Cindy MELFORT (CEREMA) : [cindy.melfort@cerema.fr](mailto:cindy.melfort@cerema.fr)

Catherine CONIL (CGDD) : [catherine.conil@developpement-durable.gouv.fr](mailto:catherine.conil@developpement-durable.gouv.fr)

En savoir plus : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/experimentation-demarche-auto-evaluation-projets>



Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

